tenait contre les courants qui passent, importait à la réaction traîtresse la force de sa popularité. L'exil avait fait l'amnistie. Mais voici qu'il récidive, voici qu'il tente de livrer Paris à ce mouvement militariste et chauvin qui emporterait la République.

C'est trop maintenant; et sa tactique, alourdie avec les années, éclate grossièrement à tous les yeux. Le prolétariat est averti. Le parti socialiste est averti.

M. Rochefort a l'air étonné de nos attaques. Il lui eût été si commode, après avoir aidé le parti clérical à décapiter Paris socialiste, de jouir en paix des hommages délicats de la réaction! Mais l'heure est passée des habiletés et des ménagements. La lutte est sérieuse. Il ne suffit plus au peuple, pour se consoler de sa servitude et de sa misère, d'une grimace de son amuseur à ses maîtres. Il veut arracher le monopole de la propriété à la classe capitaliste. Il veut être son propre maître à l'atelier comme dans la Cité. Il sait que toutes les puissances de réaction et de mensonge sont coalisées contre lui. Et il ne pardonne pas à ceux qui dans la décisive bataille sont passés à l'ennemi.

Voilà le sens des manifestations que les socialistes, tous les socialistes ont dirigées contre M. Rochefort. Il s'en prend à moi: c'est un grand honneur qu'il me fait. Mais ici encore il se trompe de date et de tactique. Le parti socialiste n'est pas une coterie groupée autour d'un homme: avec ses syndicats, avec ses Bourses de travail, avec ses groupes militants partout répandus, il est une grande force personnelle, la force croissante du prolétariat qui s'organise. L'escrime puérile et rageuse de M. Rochefort contre moi ne le touchera à rien. Je revendique bien haut toute ma part de responsabilité dans l'œuvre de défense et de salut entreprise par le Parti socialiste, et si je contribue à briser l'arme dont les ennemis du peuple se sont servis contre lui, j'aurai rendu le plus grand service à notre cause.

Mais une fois encore, comme l'attestent les ordres du jour qui affluent de partout, c'est le socialisme tout entier qui demande compte à M. Rochefort d'un attentat commis contre le socialisme tout entier. Il se peut qu'un moment il détache de nous des éléments inconstants et incohérents qui flottent entre les classes sociales. Mais la conscience socialiste le répudie, et pour toujours.

Contre cette force tous ses moyens usés de polémique se briseront. Ils se briseraient surtout contre l'organisation nouvelle du parti socialiste unifié. La seraît la véritable et décisive réponse du prolétariat aux réactionnaires qui le combattent et aux nationalistes qui le trahissent. L'unité socialiste, voilà l'éclatante revanche du socialisme parisien. Voilà l'instrument des victoires prochaines. Voilà le moyen de dissiper toutes les équivoques et de confondre toutes les trahisons. Quelle objection y pourrait-on faire?

JEAN JAURÈS.

LES HUITRES PERLIÈRES
DE LA "CROIX"

Il ne se passe pas de jour que les rédacteurs de la *Croix*, obéissant à leur destination naturelle, n'élaborent quelque perle de la plus belle eau. L'avant-dernière en date nous vient de Paris: elle s'est formée entre les coquilles du « Moine ».

Pour ce folliculaire tonsuré, le succès des réactionnaires dans le Nord n'est dû ni à leurs manœuvres honteuses, ni à leurs procédés de corruption, ni à leur campagne de basses calomnies et d'injures grossières: elle a été remportée, grâce... aux trente pèlerins qui, embarqués sur la *Nef du salut*, sont allés visiter Jérusalem, — histoire de faire réaliser aux Pères de l'Assomption, propriétaires d'un hôtel auprès du tombeau du Christ, un joli petit bénéfice.

Nous n'inventons rien. Voici d'ailleurs le poulet:

Le Nord, qui envoya une députation de trente pèlerins tandis que la moyenne des autres diocèses n'était environ que un pèlerin et demi, le Nord a été pleinement, largement prodigieuse dans la région du diocèse qui a fourni le plus de pèlerins à la pénitence.

Il semble, à la lecture de cette prose, que l'on puisse tirer l'échelle: eh bien! pas du tout! il y a mieux. L'abbé Cyr, au cours d'un baulement, nous laisse entrevoir une autre perle, plus grosse, plus irisée, plus nacrée encore que celle du « Moine ».

Par un matin de la semaine dernière — je ne dirai pas un beau matin: en avons-nous eu de jolis mois de mai? — j'allai, comme chaque année, faire mon pèlerinage à N.-D. de la Marlière...

J'ai un faible pour les sentiers solitaires et fleuris, mais hélas! ils se font de plus en plus rares aux alentours de la grande ville envahissante.

J'en avisai un cependant qui s'avançait franchement à travers les blés et se perdait au loin parmi les haies d'aubépine en fleurs.

Avant de m'y engager, je voulus m'assurer s'il me conduirait au but et interpellai une brave femme qui en sortait.

C'était une femme d'une cinquantaine d'années, aux traits énergiques et doux (?)

Tandis qu'elle parlait et m'expliquait le chemin, je ne fus pas peu surpris de remarquer qu'elle avait les pieds nus.

Ce n'était pourtant pas une pauvresse. Intrigué, j'eus l'indiscrétion de lui faire part de ma remarque, et avec une touchante simplicité:

— Oh! me dit-elle, c'est une promesse. J'ai fait vœu d'aller ainsi au-pieds pendant neuf jours à la Marlière et à l'église Saint-Antoine si nous urions de bonnes élections à Tourcoing. Il faut tenir sa promesse.

Le voilà, le sarrifice!

Nous ne nous arrêterons pas à faire remarquer à l'abbé Cyr, que le Dr Grenier non seulement se baladait les pieds nus, mais encore se les lavait publiquement; et que cependant il n'a pas été réélu!... Nous ne lui demanderons pas davantage si la bonne femme qui excite son admiration avait les membres inférieurs plats ou cambrés, sales ou propres, et si les Pères de l'Ascension ont une auberge à La Marlière — et nous passerons à un autre exemple de ce que le digne abbé appelle « l'esprit de sacrifice »:

A rapprocher de cet acte touchant l'acte héroïque de ce brave chrétien de Tourcoing qui cloué sur son lit par une maladie qui ne pardonne pas et presque agonisant *voulut* qu'on le transportât sur une voiture et qu'on le menât voter.

Soutenu et quasi porté par des mains amies il s'avança livide, exténué, n'ayant qu'un souffle, jusqu'à l'urne et y déposa son bulletin.

Rentré chez lui, il rendit le dernier soupir quelques heures après.

N'est-ce pas de l'héroïsme, cela?

Nous avons, en son temps, raconté cette monstrueuse histoire d'un malheureux moribond que l'on traîne à l'urne pour que M. Masurel ait *une voix* de plus. La façon dont l'abbé Cyr la reprend et l'adorne, nous incite à déclarer que, pour un homme à qui on a coupé les cheveux au sommet du crâne, ce curé ne manque pas de toupet.

L'*héroïsme* du pauvre diable en question nous semble plutôt composé en effet de la gredinerie de certains amis de la *Croix*.

L. M.

EN BELGIQUE

(De nos correspondants)

Les déserteurs belges. — Nouveaux mouvementées.

Il y a quelque temps, s'est signée à Lille une pétition par laquelle les déserteurs belges fixés en France sollicitaient de leur gouvernement une amnistie qui leur permît de rentrer en Belgique. Le ministre de la guerre Vandenpeereboom, vient de répondre à cette pétition par une fin de non-recevoir. « Il n'est pas possible dit-il, de donner à la demande la suite désirée ».

La soirée de lundi a même été marquée à Mouscron par l'arrestation d'un déserteur faite dans des conditions particulières.

Un belge de 26 ans, qui s'était marié le matin à Roubaix, s'était rendu dans la journée, avec toute la noce, chez les parents de sa femme, fermière, qui habitent au Bas-Voisinage.

On chantait et on buvait, les gendarmes arrivèrent pour mettre en arrestation le marié, déserteur du 12e régiment de ligne à Liège. Il a été écroué à Courtrai.

Les déserteurs, qui habitent la France, sont fixés par cet exemple, sur les dispositions peu conciliantes du père Boom.

— Un fait peu ordinaire s'est produit avant-hier à l'hôtel communal d'Anderlecht. Un couple s'était présenté devant l'officier de l'état-civil pour convoler en légitime mariage. La cérémonie était terminée quand soudain on vit la nouvelle épouse s'affaisser, en poussant un cri de souffrance. Deux minutes plus tard, elle mettait au monde, dans la salle même où son union venait d'être consacrée par la loi, un gros garçon. L'incident a fait un certain bruit, comme bien on pense, dans la commune.

INFORMATIONS

UNE MÉDAILLE A ZOLA

Paris, 1er Juin.

Le *Matin* annonce que la souscription ouverte dans le but d'offrir à M. Emile Zola une médaille, a produit une quinzaine de mille francs.

La médaille dont l'exécution a été confiée à M. Charpentier, est aujourd'hui terminée.

Elle sera probablement remise à M. Zola la semaine prochaine, dans un banquet qui doit lui être offert par le comité de la souscription.

RIXE GRAVE A AJACCIO

Toulon 1er juin.

Le lieutenant de vaisseau Grassey, commandant le torpilleur *Flibustier*, a débarqué à Toulon. Cet officier a été grièvement blessé, ainsi que plusieurs matelots, dans une rixe qui a éclaté à Ajaccio entre marins français et pêcheurs italiens.

On assure qu'un marin français serait décédé à l'hôpital d'Ajaccio des suites de cette rixe.

Le Service obligatoire en Hollande

La Haye, 1er juin.

La Chambre a adopté par 73 voix contre 20 un projet déposé par le gouvernement introduisant le service militaire obligatoire pour tous les Hollandais, mais exemptant les ministres de tous les cultes.

Dernière Heure

GUERRE HISPANO-AMÉRICAINE

New-York, 1er juin.

L'*Evenning* annonce qu'un croiseur auxiliaire américain a été gravement endommagé à Santiago.

Key-West, 1er juin.

Un bruit méritant confirmation court à Saint-Pol d'après lequel les Américains se seraient empare du transport espagnol « Alphonse XIII ». ayant à bord 1300 soldats.

Madrid, 1er juin.

Le congrès a autorisé l'émission de 2 milliard de pesetas, rentes nominales intérieures Ces fonds seront entièrement employés à couvrir les frais de la guerre.

NAUFRAGE D'UNE GOELETTE

Seattle, 1er juin.

La goëlette « Lavy Jone Gray » transportant au Klondyke 60 chercheurs d'or a sombré.

On compte 37 victimes.

Échos & Nouvelles

A L'OFFICIEL

L'*Officiel* d'hier publie un décret chargeant le ministre des affaires étrangères de l'intérim du ministère des colonies, un autre décret accordant provisoirement le bénéfice des taxes inscrites au tarif minimum des douanes à divers produits originaires des Etats-Unis de l'Amérique du Nord et un arrêté nommant à la perception de Longueville (Nord), 2e classe, M. Voisin, percepteur de Pont-sur-Sambre; à la perception de Pont-sur-Sambre, M. Chaubin, fondé de pouvoirs de la Trésorerie Générale du Nord; à la perception d'Anzin, hors classe, M. Lhotte, secrétaire général de préfecture.

BEHANZIN GATEUX

Le correspondant de la *Politique Coloniale* à Porto de France télégraphie à son journal que Behanzin a été subitement atteint d'une maladie nerveuse qui l'a plongé dans un état comateux.

TOURISTE DISCRET

Il se trouve, en ce moment, de passage à Alexandrie, en Egypte, un M. Sutherland Royaerds, originaire d'Amboina, dans les Indes orientales, qui a déjà visité, en 1895, l'Allemagne, le Caucase, la Turquie, la Bulgarie, la Hongrie et se propose maintenant de faire le tour de l'Afrique à bicyclette.

Cet aspirant « recordman » a ceci de particulier qu'il est sourd-muet, et qu'il préside même en cette qualité, le Club des sourds-muets néerlandais.

Voilà un intrépide voyageur qui a, au moins, cet avantage de n'avoir pas à se préoccuper de connaître les langues des pays qu'il est destiné à traverser.

M. FAURE ET LA POSTÉRITÉ

Une plaque de marbre noir rappelant le passage du col de la Vanoise par le président de la République, va être posée au point le moins accessible du défile.

Elle sera scellée contre un bloc de rocher où s'est arrêté pendant quelques heures le président de la République!

LES ENFANTS S'AMUSENT

La reine de Roumanie (Carmen Sylva en littérature) va organiser d'ici quelques jours une magnifique exposition de poupées.

Toutes les cours royales, princières, grand-ducales, même celle de M. Félix Faure y participeront.

Chaque poupée portera le costume ancien ou moderne du pays où elle a été fabriquée et le produit des entrées de cette exposition sera versé à la caisse de l'œuvre internationale de la Croix-Rouge.

DU SABRE A LA CROSSE

Il y a environ trois ans, le prince Maximilien de Saxe a quitté son uniforme d'officier de dragons pour entrer dans les ordres religieux. Maintenant il est question de nommer évêque de Kulm.

On voit qu'il suffit d'être prince pour faire rapidement sa carrière dans l'armée noire, comme dans l'autre.

PAUVRES BLONDS

Un physiologiste anglais, au poil brun sans doute, a entrepris de démontrer que les hommes blonds vont bientôt disparaître de la face du monde.

Le physiologiste en question est des plus affirmatifs. « Les yeux bleus et les cheveux blonds, dit-il, ne seront plus qu'un souvenir dans deux cents ans à peine, et l'existence de la blonde Gretchen passera pour l'extravagante imagination d'un poète en démence. »

Il paraît que chez les Germains, les Scandinaves, les Anglo-Saxons, races presque entièrement blondes jadis, le nombre des bruns augmente chaque jour. En Angleterre, notamment, on ne trouverait plus aujourd'hui que deux blonds pour trois bruns...

Les temps sont donc proches où l'on montrera dans les foires, comme un phénomène, le dernier des blonds.

Reste à savoir où commence et surtout où finit le « blond ».

DUEL TRAGIQUE

Le mois prochain aura lieu le procès intenté au député Macola qui a tué en duel le député Felice Cavalotti!

M. Macola sera jugé pour homicide.

***

NOUVELLES A LA MAIN

M. Toto a déjà mangé deux gâteaux à son goûter.

— Un de plus te donnerait une indigestion, lui dit sa mère.

Toto soupire, puis après un court silence:

— ... Je voudrais bien avoir une indigestion.

Toujours le chapitre des affiches et des enseignes.

Rue de Châteaudun:

Excellente cuisinière à vendre.

Qu'on se rassure, il ne s'agit que d'un ustensile de ménage.

Çà & Là

CONVOCATION D'ÉLECTEURS

Les électeurs du Cateau (Nord) et de Lille (Nord-Est) sont convoqués pour le 19 juin à l'effet d'élire leur représentant au Conseil général.

LES TRAFICS DE LA GARE D'ARRAS

La Compagnie du Chemin de fer du Nord vient de faire paraître le rapport présenté par son conseil d'administration, à l'assemblée générale du 29 avril 1898.

De ce rapport, nous détachons les renseignements suivants, relatifs au mouvement commercial de la gare d'Arras pendant l'année 1897:

Le nombre de voyageurs partis ou arrivés à la gare d'Arras pendant l'année 1897 a été de 619,921. L'année 1896 accusait 585,918 voyageurs.

Le nombre de tonnes de marchandises expédiées en grande et petite vitesse a été de 283,600. L'année 1896 accusait 280,660 tonnes.

Enfin, le nombre de colis-postaux expédiés pendant la même année a été de 39,639, contre 38,528 en 1896.

LES SOLDATS MALADES

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux colonels des régiments, de nouvelles instructions au sujet des soldats malades qui désirent être soignés dans leur famille.

Des permissions pourront être accordées aux militaires qu'il y a intérêt à envoyer chez leurs parents, mais après que les chefs de corps auront acquis la certitude absolue que la famille est en état de donner au malade tous les soins qui lui sont nécessaires.

La durée de la permission sera calculée approximativement d'après la durée probable de la maladie.

FAITS DIVERS
RÉGIONAUX

CONGRÈS DU PATRONAGE DES LIBÉRÉS
A LILLE

Hier, 4e et dernière séance du Congrès des patronages des libérés, sous la présidence de M. Voisin, conseiller à la Cour de Cassation.

Ouverte à 2 h. 45, cette séance a été la plus longue et de beaucoup la plus intéressante de tout le Congrès.

On débute par le rapport de M. Boullenger: sur « L'expatriation des femmes condamnées présente-t-elle certains avantages au point de vue du reclassement? Dans l'affirmative, à quelles catégories de condamnées pourrait-elle s'appliquer? ».

Ce rapport est un tableau assez exact de la situation des condamnées, à leur sortie de prison, vis-à-vis de la société. Le rapporteur fait ressortir que les pays étrangers ne voudraient pas accueillir en grand nombre nos condamnés et conclut en disant que l'expatriation ne pourrait être qu'un moyen exceptionnel de relèvement et de reclassement.

La 2e question traite des « Relations à établir entre les institutions d'assistance et les Œuvres de patronage en vue de prévenir la mendicité et le vagabondage».

La discussion a dû être assez vive dans la première section qui en avait l'étude, car le premier rapporteur nommé, M. Georges Vidal a été remplacé finalement par M. Louis Rivière.

Le nouveau rapport s'est inspiré d'une enquête faite par le Comité central des Œuvres d'assistance par le travail et résumée par le Dr Bouloumié. Il émet le vœu, ratifié par le Congrès, que les œuvres de patronage et d'assistance par le travail, coopèrent pour prévenir la mendicité et le vagabondage. Les patronnés seraient mélangés avec les sans-travail dans les établissements d'assistance par le travail, à dose modérée, et sous la condition d'une discipline sévère.

Nous nous permettrons ici de faire une observation aux Congressistes. N'était-ce pas ici le moment de parler de la suppression du casier judiciaire? Les condamnés traînent ce casier, toute leur vie comme un boulet. Même en cas de réhabilitation, obtenu par combien d'efforts et après combien de formalités, leur casier judiciaire porte toujours mention de leurs condamnations.

Et connaît-on beaucoup d'employeurs (même parmi les congressistes) qui donnent du travail à d'anciens condamnés lorsqu'ils connaissent leur situation. Je me suis même laissé raconter qu'un récollard de 70 ans n'avait pu entrer dans un hospice de la région du Nord parce qu'en 1867, il avait encouru une condamnation à 8 jours de prison, pour coups.

Au lieu d'épuiser vos bonnes volontés dans la recherche de solutions plus ou moins difficiles, allez donc au fond des choses: et pour prévenir la mendicité et le vagabondage, vous arriverez avec nous à cette solution, qu'il faut en supprimer les causes, qu'il faut faire cesser l'exploitation du faible par le tout puissant Capital.

La dernière question traitait: « Des améliorations à introduire dans la pratique judiciaire en matière d'internement par voie de correction paternelle ». Rapporteur, M. Henri Rodel, substitut du procureur de la République à Bordeaux.

Il s'agissait là de demander un changement de législation, et la discussion a été fort longue, fort vive, aigre-douce parfois, presque toujours confuse. Les uns, défenseurs acharnés de l'autorité paternelle, les autres voulant en remettre un peu au pouvoir judiciaire; quelques-uns essayant de concilier le tout; il était difficile de suivre la discussion.

Le Congrès a émis le vœu qu'on ne fixe pas d'âge minimum au dessous duquel l'internement ne pourra être requis. Après la demande d'internement faite par la personne qui a légalement ou judiciairement le droit de garde, le parquet fera une enquête, le président interrogera l'enfant, et statuera sur la demande. Les formalités seront les mêmes pour la libération qui ne pourra être refusée, si la demande est faite par la personne qui a requis l'internement.

Là encore, nous allons attirer l'attention des Congressistes sur une étude intéressante. Lorsqu'une demande d'internement est faite, si dans certains cas, il est démontré que le père veut se débarrasser de son enfant, dans beaucoup d'autres, on a constaté que l'intéressé est à ce moment peu digne d'intérêt.

A coup sûr, il est très louable de vouloir les relever, et nous nous garderons de jeter la pierre aux hommes de volonté qui se consacrent au relèvement de ces égarés. Mais nous croyons qu'il ne suffit pas de prendre le fait accompli, et d'essayer d'en empêcher le retour: il faut user d'un traitement préventif, rechercher les causes qui ont amené l'enfant à cet état de dépravation, et lorsqu'on les aura trouvées, appliquer le remède sans hésitation.

C'est la société et non l'individu qui est responsable des misères que nous voyons; c'est à elle à les guérir. Que les vrais humanitaires y songent.

Le congrès s'est terminé par des remerciements de M. Danel au président du congrès, et par un discours de M. Voisin, qui, après avoir évoqué le souvenir des fondateurs de Sociétés de patronage, et en particulier, de M. Delamarre, place sa confiance sur les jeunes gens qui sauront tendre la main à leurs semblables qui ont failli.

La séance est levée à 6 h. 30.

Le prochain congrès sera international et aura lieu à Paris, en 1900.

GERMINAL.

Les cambrioleurs à Lille

Nous avons à signaler aujourd'hui encore un cambriolage des plus audacieux.

Des malfaiteurs se sont introduits, la nuit dernière, dans une petite maison occupant le n° 13 du quai de l'Ouest et habité par un vieil instituteur en retraite M. Louis Chevalier, lequel est atteint de surdité.

Ils ont d'abord pénétré dans le jardin de M. Perty, attenant à la maison de M. Chevalier, d'où ils ont gagné la cour de la maison de l'ancien instituteur.

Là, avec l'aide d'une échelle, les cambrioleurs entrèrent dans une pièce du premier étage en brisant deux carreaux de la fenêtre.

Dans cette pièce, située juste au-dessus de la chambre à coucher de l'ancien instituteur, les voleurs ont enlevé une couverture de laine, un couvre-lit et un jambon.

Descendant au rez-de-chaussée, les cambrioleurs poussèrent leur audace jusqu'à visiter la chambre même où dormait M. Chevalier, ce qui laisse croire qu'ils connaissaient l'infirmité de ce dernier. M. Chevalier n'entendit rien, et les voleurs lui prirent son pantalon, déposé au pied de son lit. Un porte-monnaie contenant 60 fr. se trouvait dans une des poches de ce pantalon.

Dans une autre pièce du rez-de-chaussée, on a enlevé trois kilos de lard, deux pains, du café, du sucre, et quelques autres denrées, ainsi qu'une somme de 20 francs qui se trouvait dans une petite boîte déposée sur un meuble et quelques objets de peu de valeur.

M. Chevalier, qui s'était couché vers 11 heures du soir, se réveilla à 4 heures. Il fut étonné en voyant la porte de sa chambre ouverte, et sa surprise fut encore plus grande en constatant la disparition de son pantalon.

Plainte a été déposée à la police, qui a ouvert une enquête. Le commissaire de police du quartier s'est transporté hier sur les lieux et a procédé à un constat.

Vols à la gare de Roubaix

Depuis quelque temps on constatait que la gare était mise en coupe réglée par une bande de voleurs.

Il y a quinze jours, deux balles de laine d'une valeur de 3 à 400 francs chacune, disparaissaient sans que rien ne décelât les auteurs du vol.

Enfin, dans la nuit de lundi à mardi, la même bande a pénétré dans les magasins de la petite vitesse et grâce sans doute à l'aide d'un enfant (car un corps fluet seul a pu pénétrer au-dessus de la grille) elle a éventré des ballots de tissus dont de grandes quantités ont été enlevées.

Jusqu'à maintenant rien n'a permis de retrouver ces audacieux escrocs, mais une double enquête policière et administrative a été ouverte et nul doute que bientôt les voleurs seront bientôt entre les mains de la justice.

Les accidents du travail à Roubaix

A la filature Masurel frères, à Fresnes, Mlle Louise Dedeurwaerder, 26 ans, soigneuse, rue Auber, a eu l'annulaire de la main gauche fortement mutilé dans les peignes de son métier. M. le docteur Bernard a soigné l'ouvrière qui subira une incapacité de travail d'environ six semaines.

— M. Désiré Pinoy, 25 ans, débourreur au peignage Lorthiois, forte plaie contuse de la face dorsale de la main gauche prise dans une carde. M. le docteur Vaneufville a soigné le blessé dont la guérison demandera un mois.

— M. Henri Nuytens, 46 ans, rattacheur, à la filature Motte-Dewavrin, a eu l'index gauche pris entre la baguette et la chasse de son métier. Six jours d'incapacité de travail. Il a reçu les soins de M. le docteur Brunet. Le blessé habite le Pont-Rompu.

Vol important à Raimbeaucourt

Dimanche, entre 8 et 9 heures du soir, pendant que M. Henri Mégnotte, cultivateur à Raimbeaucourt, était parti avec sa famille à la fête du Malbois, des malfaiteurs se sont introduits chez lui en brisant un carreau.

Ces malfaiteurs, qui semblent être très au courant des habitudes de M. Mégnotte, sont allés aussitôt ouvrir un coffre où se trouvaient 500 francs, qu'ils ont dérobés.

Il y a quelques jours, probablement les mêmes voleurs se sont introduits de la même façon dans la demeure de M. François Mégnotte, mais là ils ont été moins heureux, car ils n'ont pu enlever que 25 à 30 fr.

Une enquête est ouverte.

CHUTE MORTELLE
A SECLIN

Lundi matin, M. Jean Sel, cabaretier au Petit-Aurgault, avait lâché des pigeons; mais ceux-ci, le soir, au lieu de rentrer dans leur colombier se reposèrent sur le toit d'une maison voisine.

M. Poutrain, célibataire, demeurant cour Delespaul, et se trouvant dans un estaminet à côté, monta sur le toit pour les reprendre: soudain il perdit l'équilibre et tomba sur le sol d'une hauteur de 7 à 8 mètres.

Quand on le releva, il était mort.

ACCIDENT MORTEL
à Cappelle-les-Templeuve

Mardi matin, vers 5 heures, Louis Despretz, ouvrier agricole chez M. Lespagnol-Darras, au hameau d'*Hautefois*, a aperçu un cadavre dans un fossé; il courut prévenir quelques personnes, qui retirèrent le corps dont l'identité fut aussitôt établie: c'était M. J.-B. Dupire, âgé de 50 ans, employé chez M. Poutrain, depuis plus de 40 ans.

On a appris que M. Dupire s'était rendu, lundi après-midi, à la ducasse chez son frère, au hameau de *Wattines*; il en était parti à 9 h. du soir pour regagner son domicile, au bourg; il s'est trompé de route, car il se trouvait dans une direction opposée à son habitation, et c'est par suite de cette erreur qu'il arriva sans s'en apercevoir, près du fossé où il tomba tête première.

Le corps a été transporté à son domicile. Le défunt était très estimé de ses concitoyens. Ses funérailles auront lieu ce matin à 10 heures.

40

LES

DEUX GOSSES

PAR

PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

MAISON ZÉPHYRINE, LA LIMACE ET Cie

I

La cérémonie de ces dames

Il avait donc acheté une petite meule à gros grain, une autre à grain fin, une machine pour soutenir l'une ou l'autre suivant le cas, et sur la traverse de laquelle était attaché le sabot renfermant l'eau destinée à humecter la meule.

Une manivelle mue par une corde, au moyen d'une pédale, faisait rapidement tourner la pierre, d'où jaillissaient des bouquets d'étincelles, à la grande joie et à l'admiration des gamins, groupés autour de lui, dans chaque village où il s'arrêtait.

Métier charmant, honnête, poétique que des hommes de talent ont chanté.

Cependant La Limace ne comptait guère sur le gain qu'il en pouvait retirer.

Sa profession réelle était « indicateur de coups » à faire.

Le remoulage n'était qu'un manteau que pût difficilement soulever la police curieuse, un simple moyen de pénétrer dans les intérieurs, de juger si une visite nocturne pouvait y être avantageuse, si les renseignements déjà obtenus parfois de la maîtresse de la maison, en consultant la somnambule, étaient exacts.

Les gamins qui enviaient le bonheur du bandit, en voyant tourner la roue, tournant sous l'impulsion de son pied, jasaient.

Il savait ainsi si les chiens de la ferme voisine étaient méchants, où couchaient les domestiques, quel jour le maître allait au marché vendre son beurre et ses œufs, si, dans telle autre maison, le propriétaire était armé.

Lié avec les meilleurs « surins » de la capitale, La Limace avait conservé des relations avec eux, et ses investigations lui permettaient de leur indiquer les occasions avantageuses, ne gardant pour lui que les affaires faciles et peu dangereuses.

Il donnait tous les renseignements désirables, combinait les plans, prenait les dispositions nécessaires, et touchait un tant pour cent sur le butin, pour ses peines.

Et quelques jours après le départ de l'entresort et du remouleur, quand on ne pensait plus à eux, tout à coup, dans le village, on apprenait qu'un vol avait été commis... quelquefois un assassinat!

La Justice ne trouvait pas le coupable.

Pourtant, à quelques lieues du théâtre du crime, à l'extrémité du département, parfois même plus loin, on pouvait voir, dans leur voiture, La Limace et sa compagne gorgés de victuailles, ivres de vin et d'eau-de-vie, accoudés, abrutis, sur la petite table, le visage crispé de terreur et bégayant entre deux hoquets:

— Y a pas de danger... Y a pas de danger...

Tandis que la grande voiture rouge cahotait, cahotait, lentement traînée sur le chemin poudreux par le gros cheval poussif...

II

UN NEVEU A HÉRITAGE

— Ah çà! d'où viens-tu à cette heure-ci? grommela l'aimable Zéphirine en entre-bâillant la porte de l'entresort.

— Chut!...

Un petit escalier mobile de cinq marches donnait accès dans la grande voiture.

La Limace rapidement les escalada, repoussa son épouse à l'intérieur et referma la porte. Elle avait deviné qu'elle devait obéir et s'abstenir de toute récrimination.

— Du nouveau? interrogea-t-elle pourtant au bout d'un instant en baissant la voix, tandis qu'elle entendait l'homme essoufflé reprendre haleine.

— Oui.

— Attends, je vais allumer la camoufle.

— Les volets sont fermés?

— Oui, il n'y a pas de danger qu'on voie la lumière du dehors.

— Dépêche-toi... J'ai soif!

— Il n'y a plus qu'un litre.

On entendit le frottement d'une allumette.

La femme cependant continuait tout bas?

— Un coup?

— Oui.

— Bon?

— Très bon...

— Pourquoi ne m'as-tu pas prévenue?

— Je n'en savais rien ce matin... C'est le hasard.

Elle avait allumé une petite lampe à essence.

Une lueur jaune jaillit, surmontée d'un long panache de fumée noire, infecte, éclairant sinistrement la voiture.

— Tiens! qu'est-ce que tu as donc sur les bras?... Un paquet?

— Un enfant!

— Un enfant! qu'est-ce que tu veux que nous fassions de ça?

— C'est un pauvre orphelin, sans père ni mère, que j'ai recueilli et que nous adoptons.

— Ah çà! tu es fou!

— Tais-toi donc; je vais te raconter l'affaire.

Une toux violente éclata alors, venant d'un compartiment séparé de l'entresort.

Une toux d'enfant, déchirante...

— Crache donc, crache donc tes poumons! vilaine bête, grogna la femme. Est-il désagréable ce gosse-là!...

L'accès continua, navrant, horrible.

— C'est embêtant!... Il va réveiller ton moutard... Il est gentil, le môme.

La fumée de la lampe mêlée à l'odeur des plantes séchées et à des relents d'alcool, créait dans cet étroit logis une atmosphère âcre, à laquelle des poumons robustes, habitués à vivre au milieu des miasmes, eussent pu seuls résister.

— Quand je te disais! Voilà ton gosse réveillé, et la musique que commence!

La Limace avait, en effet, posé l'enfant sur un vieux canapé-lit, encombré d'herbes et de hardes diverses.

Celui-ci avait ouvert ses beaux grands yeux noirs, frangés de longs cils soyeux, et, avec un radieux sourire, avait balbutié:

— Maman! Mère-grand!...

Alors, ses regards ayant erré tout ensommeillés encore autour de lui, il avait éprouvé une grande peur.

Puis il avait vu les figures de La Limace et de Zéphyrine tournées vers lui, plus horribles peut-être encore que dans leur état normal, car l'une et l'autre essayaient de lui sourire.

Epouvanté, il s'était pris à pousser des cris perçants.

— Diable, mais il va ameuter le quartier, fit La Limace. Tâche donc de le calmer, toi qui es femme... aloutta-t-il en s'adressant à sa compagne, tu trouveras des mots doux...

Zéphyrine approcha sa grosse tête de brute de l'enfant...

Celui-ci, devenant fou de terreur, redoubla ses cris et tenta de se redresser et de fuir.

— Pourvu qu'il n'ait pas de convulsions?

— As-tu de l'eau de fleurs d'oranger? On dit que c'est souverain...

— Non. Mais sais-tu, dit Zéphyrine, je vais lui flanquer une fessée!... Ça le fera taire sûrement.

— Attends!... fit La Limace, j'ai mieux que ça... d'autant plus qu'il faut qu'il soit sage un bout de temps.

Il prit dans un grand coffre un verre et une bouteille, tout en disant:

— Tu n'as pas d'égards pour les enfants, Zéphyrine... surtout pour les enfants de prince, comme celui-ci... Tu vas voir, avec moi, comme il va se tenir tranquille.

— Tu vas lui payer la goutte?

— Un simple *mêlé-casse*, un ingénieux mélange de doux et de raide!

Et à l'enfant, en lui tendant l'ignoble mixture:

— Tiens, mon bibi, mon loulou chéri, bois du bon nanan!

Eperdu, celui-ci, comme dans un rêve, se souvint sans doute du médecin à figure sévère qui lui offrait ainsi de grands verres de tisane, là-bas, à Penhoët, ou à Boulogne, dans sa belle chambre bien claire.

(A suivre).